

Société



Génération quoi : qui sont les jeunes de 18-34 ans ?

Gaston Flosse condamné à 4 ans ferme dans une affaire d'emplois fictifs

Le Monde.fr avec AFP | 04.10.2011 à 21h17 • Mis à jour le 05.10.2011 à 08h10

Abonnez-vous à partir de 1 €

Réagir Classer

Partager

Recommander

Partager

343 personnes le recommandent. Inscription possible que vos amis recommandent.



Le tribunal correctionnel de Papeete a condamné, mardi 4 octobre, l'ancien président de Polynésie française, Gaston Flosse, à quatre ans de prison ferme dans une vaste affaire d'emplois fictifs. Aucun mandat de dépôt n'a été réclamé à l'audience contre le prévenu, qui a aussi écopé d'une amende 10 millions de francs pacifiques (83 800 euros).

Sénateur DVD (ex-UMP) de 80 ans, Gaston Flosse était poursuivi depuis quinze ans pour

EN CONTINU 08:42 Israël autorise la création de nouvelles colonies en Cisjordanie

RÉSEAU DE PROPAGANDE AU SERVICE D'UN PARTI

L'ancien homme fort de Polynésie, jadis membre du RPR de Jacques Chirac, a été condamné pour avoir profité de son mandat de président de la collectivité afin d'organiser un vaste réseau de propagande au service de son parti, le Tahoeraa Huiraatira (autonomiste).

On lui a également reproché d'avoir fait signer des "contrats cabinets" à des militants du parti, mis à la disposition de communes, de fédérations sportives, d'une radio, de syndicats ou de services sociaux.

Parmi les autres prévenus, deux députés UMP ont été condamnés : Michel Buillard a écopé d'une peine d'un an de prison avec sursis et trois ans d'interdiction des droits civils,

doute oublié!



Pas dupe il y a 112 semaines

Un de plus qui aura attendu très longtemps (...) son procès et qui n'ira jamais derrière les barreaux. Et ensuite vous voulez que les jeunes des banlieues ou les autres d'ailleurs croient en notre "modèle républicain" ?! République des réseaux, des malhonnêtes et des pseudo-élites qui se sont partagées le gâteau. Honte à nous.



Maurice HUBERT il y a 112 semaines

Chirac doit s'attendre à 10 ans ferme.



Tatanka il y a 112 semaines

A 80 ans, parions qu'il va tomber malade et sera exempté du séjour en prison!



BANANE il y a 112 semaines

incroyable !!! le pôte au TCHI à 80 balais a toute sa mémoire ! il ira donc au TROU ...

Lire la suite des réactions (15)

Réagissez

D'ACCORD,
PAS D'ACCORD ?



Pour réagir, devenez abonné au Monde.fr à partir de 1 €

Abonnez-vous

Déjà abonné ?

Adresse e-mail

Mot de passe

Rester connecté

Mot de passe oublié ?

Lutte contre les sectes • Journée de la femme • Affaire Karachi • Immigration et diversité • Religions • Affaire de Chevaline • Sécurité • Police et justice • Tireur de Paris • Islam

Vidéo



Vidéo : "Contre les violences, libérons la parole"